



Harcèlement

Tous les harcèlements

SUPPORT DE PRESENTATION

Commission Exigence sociale, Prévention, Santé

Rapporteur : Michèle Millepied

Rédactrice :

- Conseil de Provence : **Michèle Millepied**

Membres de la Commission :

Patrick-Antoine Soudais, Armand Benichou, Maxime Mery, Rolland Rizoulières, Bruno Huss, Sylvie Bonin-Guillaume, Jacques Builles, Michèle Millepied, Victor Farina, Chantal Vernay Vaisse, Pierre Lauzat, Cyril Jouan, Maley Upravan



HARCELEMENT

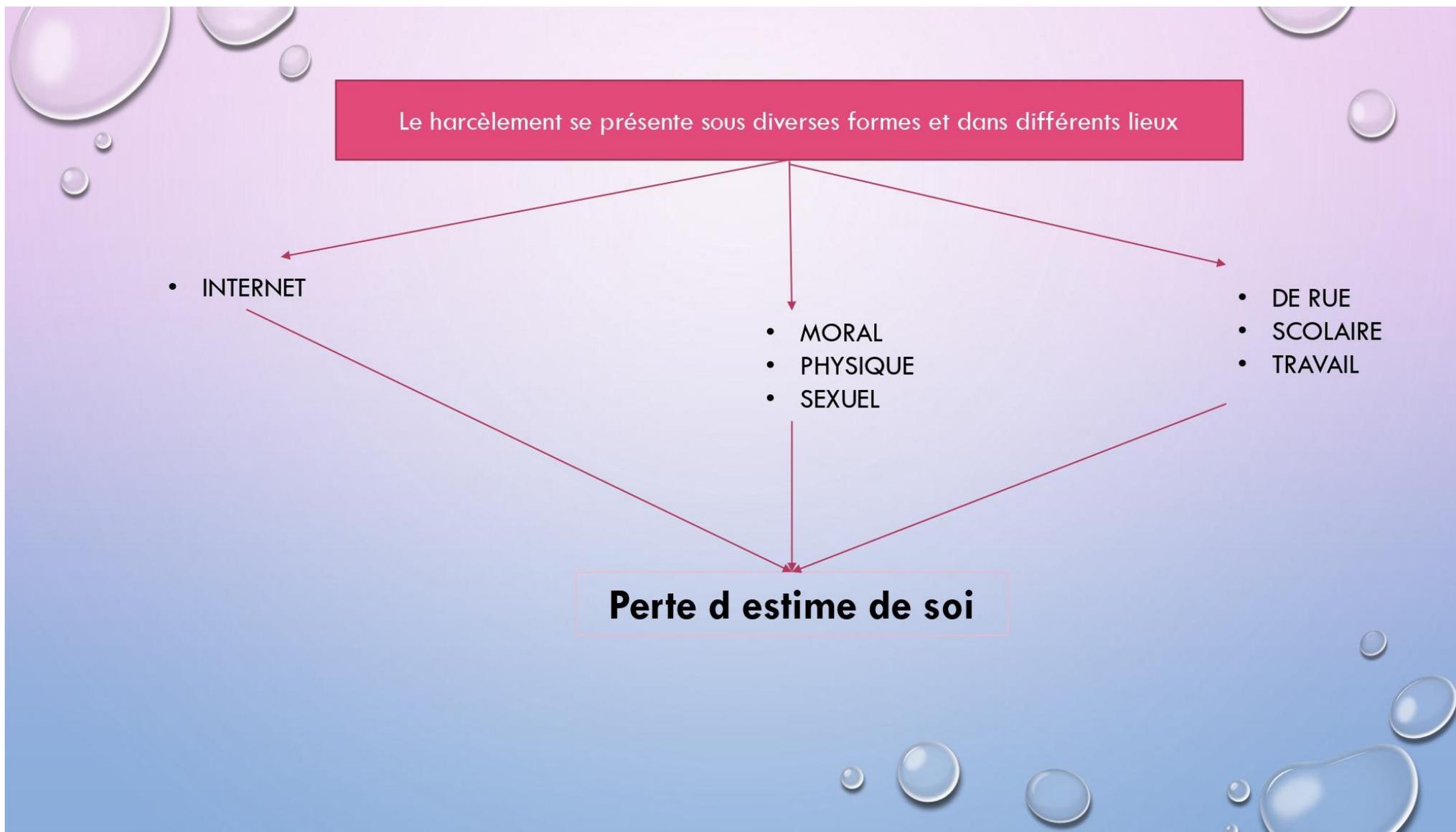
TOUS LES HARCÈLEMENTS



Définition :

Le harcèlement est une violence fondée sur des rapports de domination et d'intimidation qui a pour objet ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime et un impact sur sa santé physique ou psychique. Il se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique

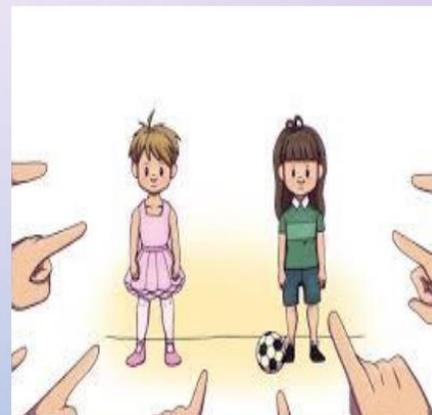




LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

- **LE HARCÈLEMENT SE FONDE SUR LE REJET DE LA DIFFÉRENCE :**

- L'APPARENCE PHYSIQUE
- LE SEXE
- L'IDENTITÉ DE GENRE
- ORIENTATION SEXUELLE OU SUPPOSÉE
- L'HANDICAP
- TROUBLE DE LA COMMUNICATION
- L'APPARTENANCE À UN GROUPE CULTUREL





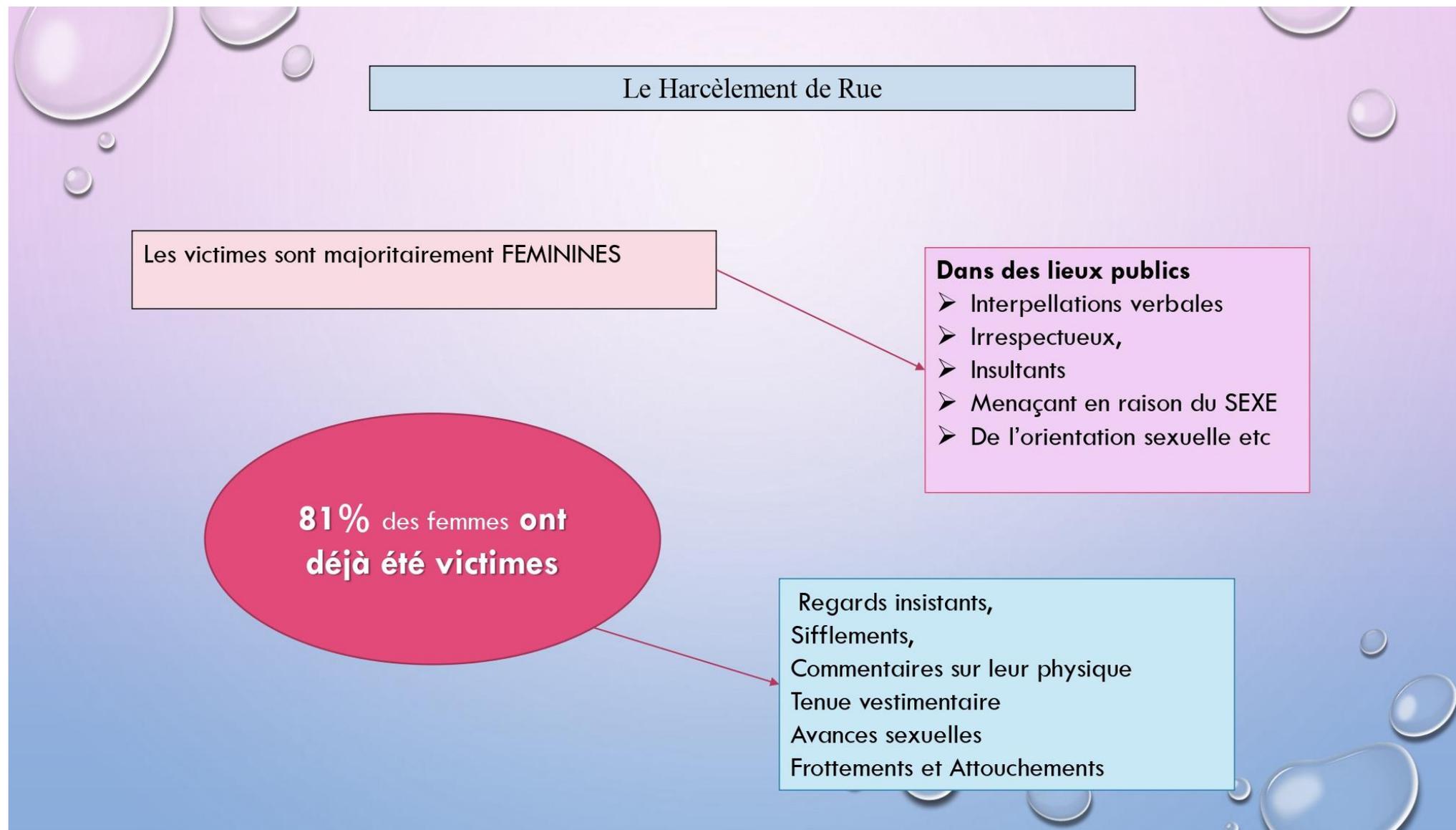
Il ne faut pas oublier d'ajouter au harcèlement scolaire :

- **la cyber violence,**
- **le cyber harcèlement.**

Ces formes de violence touchent non seulement les victimes mais également les témoins.

- Diffusions d'insultes, de photos, de vidéos et des agressions diffusés sur les réseaux sociaux.





Les lieux publics deviennent hostiles pour les victimes

Mais

L'endroit où 100% des utilisatrices ont déjà subi du harcèlement reste **les transports en commun.**

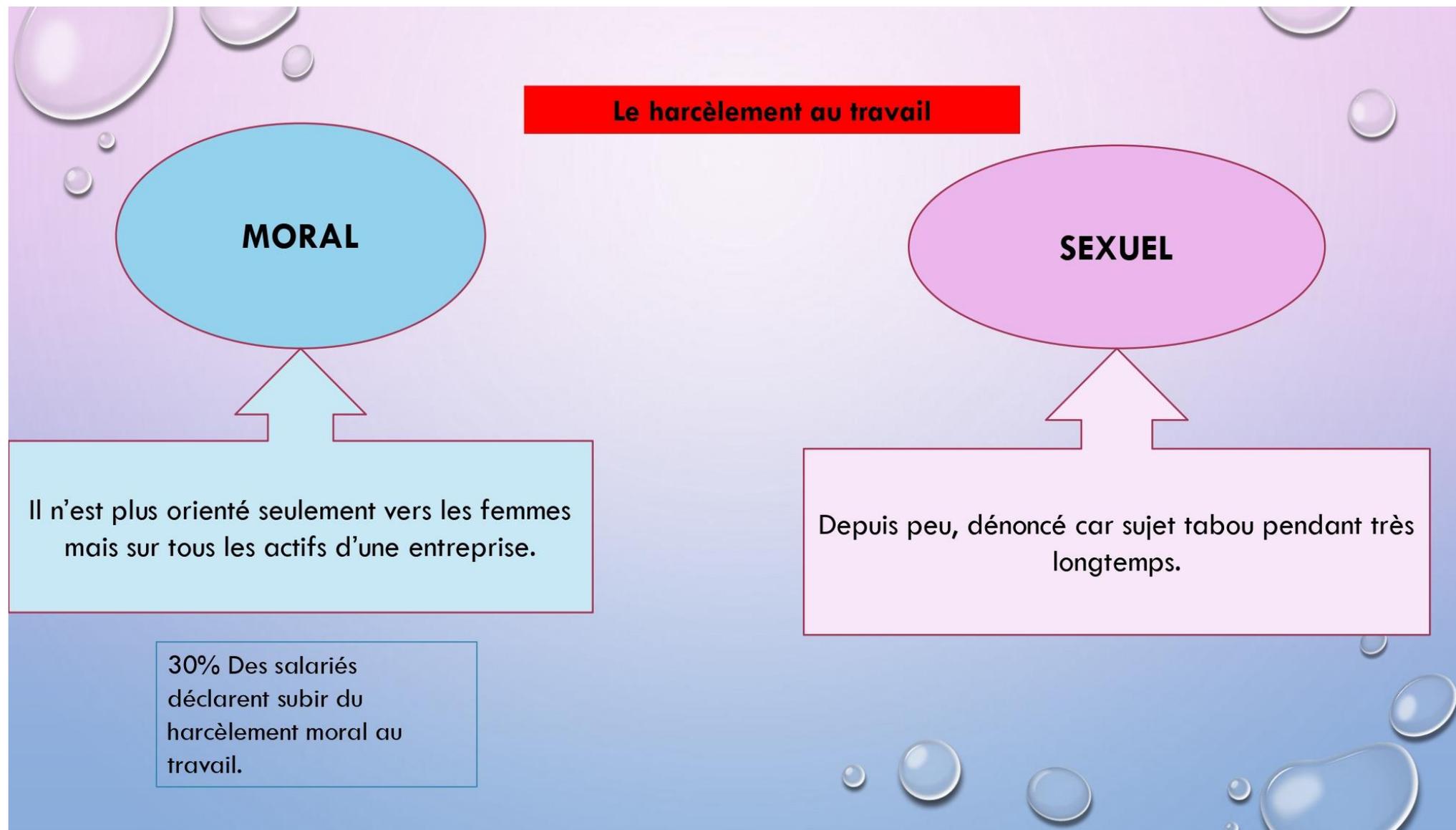


Seulement 20% des victimes disent avoir été aidées.

Pourtant les signaux sont visibles lorsqu'une victime subit cette situation :

- La victime se crispe
 - Se renferme,
 - Baisse les yeux,
 - Tire sur sa jupe,
- Ou cherche de l'aide du regard

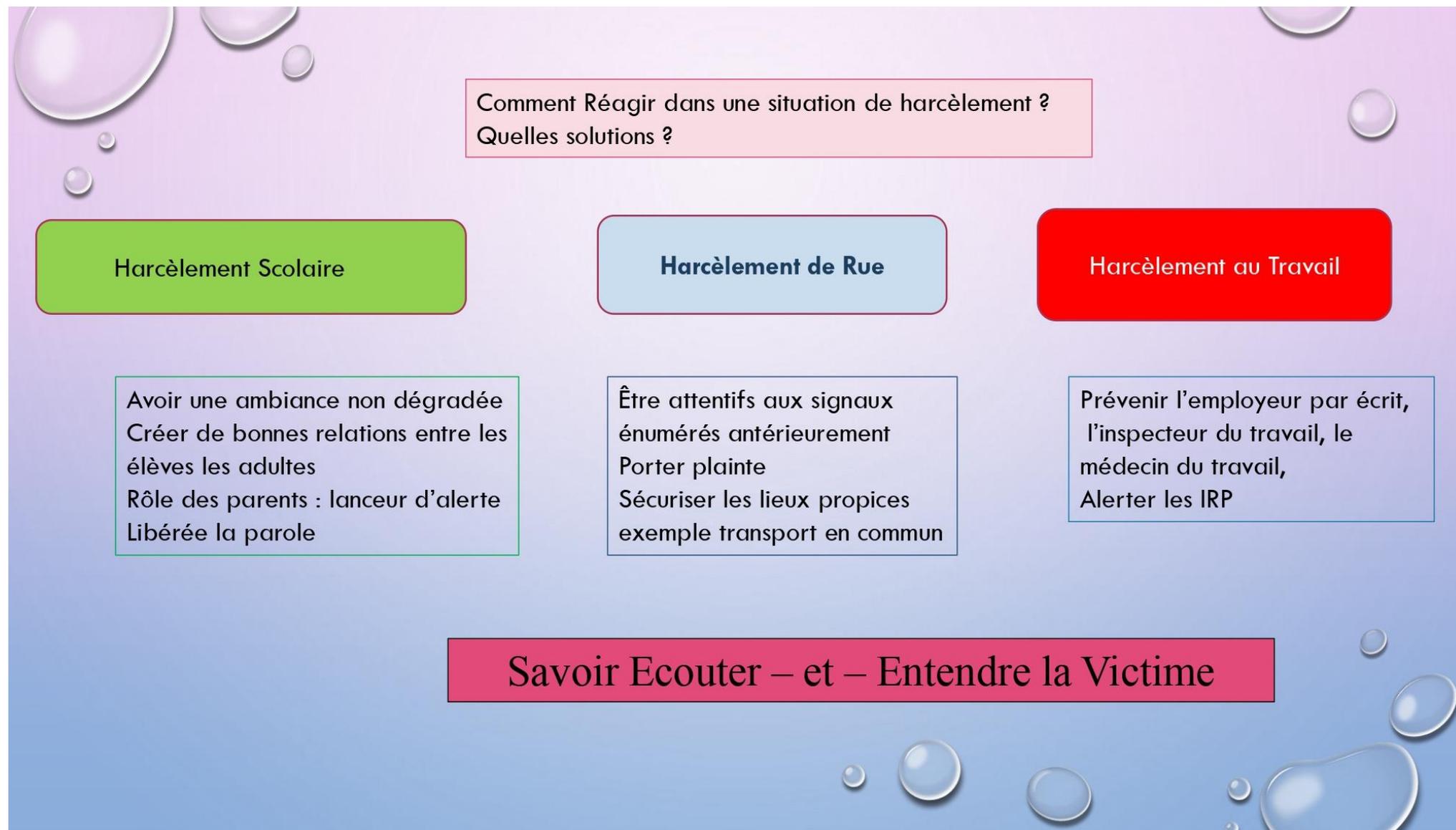
La seule solution pour se protéger est d'ignorer son agresseur car il peut être violent parfois.



LE CONSTAT

**L'harcèlement qu'il soit Moral – Sexuel : c'est toujours la victime qui perd son travail.
« double peine »**

Malgré les lois, la mise en place de Référents harcèlement sexuel ou sexiste depuis 2019 :
les mentalités n'ont pas changé vis-à-vis de la victime.



CONSEIL DE PROVENCE

52 avenue de Saint Just
13004 MARSEILLE

Tel : 04 13 31 27 03

Mail : conseil.de.provence@departement13.fr

Site web : <https://www.departement13.fr/conseildeprovence/>

